

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 AVRIL 2022

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE COMMUN

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2021 BUDGET CCAS 2022

En application de l'article 107 de la loi NOTRe modifiant les articles L2313-1, L3313-1, L4313-1 du CGCT relatif à la publicité des budgets et des comptes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au budget et au compte administratif.

La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

Le Budget 2022 doit être adopté avant le 15 avril 2022 et le Compte Administratif 2021 doit être adopté avant le 30 juin 2022.

Par souci de simplification et de lisibilité comptable, le Conseil d'Administration du CCAS procède lors de la même séance au vote du CA 2021 et du BP 2022. La note de présentation intégrera par conséquent les 2 analyses pour ne faire qu'un document unique.

Le projet de budget primitif 2022 s'inscrit dans le cycle budgétaire et a été précédé par la tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) et le vote du rapport d'orientation budgétaire (ROB) lors de la séance du Conseil d'Administration du 24 février 2022.

Le présent rapport a pour vocation de synthétiser et commenter les données issues des comptes 2021 et de donner les orientations budgétaires pour 2022. Le budget primitif 2022 a été élaboré en tenant compte des résultats du compte administratif 2021.

Objet du CCAS et relations avec la Ville

La loi détermine le statut des CCAS, établissements publics rattachés aux communes, ainsi que leurs compétences.

Le CCAS constitue, conformément à son statut, l'outil privilégié de la Ville pour animer et développer l'action municipale dans le champ social (personnes démunies, personnes âgées, personnes handicapées...).

Pour lui permettre d'exercer ces missions, la ville peut être amenée à verser au CCAS une subvention annuelle et lui apporte divers concours permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics et de garantir la cohérence globale de fonctionnement des services municipaux à l'égard du CCAS.

LA REALISATION DE L'ANNEE 2020

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
 Reçu en préfecture le 12/04/2022
 Affiché le
 ID : 093-269300091-20220406-004_2022-DE

Le résultat 2020 du CCAS

Les résultats 2020 sont les suivants (y compris les restes à réaliser d'investissement et les rattachements 2020) :

Fonctionnement (définitif)	Recettes	5 779,19
	➤ Report excédent antérieur N-1	2 979,19
	➤ Recettes 2020	2 800,00
	Dépenses	2 770,16
	➤ Dépenses 2020	2 770,16
	Résultat excédentaire 2020	3 009,03
Investissement (définitif)	Recettes	16 513,83
	➤ Report exercice N-1	16 513,83
	➤ Recettes 2020	0,00
	➤ Reste à Réaliser 2020	0,00
	Dépenses	0,00
	➤ Dépenses 2020	0,00
	➤ Reste à Réaliser 2020	0,00
	Résultat excédentaire 2020	16 513,83
Résultat cumulé (définitif)	Résultat section fonctionnement	3 009,03 (1)
	Résultat section investissement	16 513,83 (2)
	Résultat cumulé 2020	19 522,86

Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2020 (chiffres définitifs)

Nomenclature	BP 2020	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Dépense de Fonctionnement	7 575,00		0,00	7 575,00	2 770,16	4 804,84	36,57%
Ch. - 011 Charges à caractère général	1 485,00	0,00	0,00	1 485,00	1 401,36	83,64	94,37%
Art. - 6161 Multirisques	968,00			968,00	967,61	0,39	99,96%
Art. - 627 Services bancaires et assimilés	50,00			50,00	0,00	50,00	0,00%
Art. - 6281 Concours divers (cotisations...)	467,00			467,00	433,75	33,25	92,88%
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	80,00	0,00	0,00	80,00	80,00	0,00	100,00%
Art. - 6456 Versement au f.n.c. du supplément familial	80,00			80,00	80,00	0,00	100,00%
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	6 010,00	0,00	0,00	6 010,00	1 288,80	4 721,20	21,44%
Art. - 6532 Frais De mission	170,00			170,00	168,80	1,20	99,29%
Art. - 6535 Formation	0,00			0,00	80,00	-80,00	
Art. - 6561 Secours d'urgence	1 400,00			1 400,00	0,00	1 400,00	0,00%
Art. - 6562 Aides	3 400,00			3 400,00	0,00	3 400,00	0,00%
Art. - 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et	1 040,00			1 040,00	1 040,00	0,00	100,00%
Recettes de Fonctionnement	7 575,00	0,00	0,00	7 575,00	5 779,19	1 795,81	76,29%
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	2 979,19	0,00	0,00	2 979,19	2 979,19	0,00	100%
Art. - 002 Résultat d'exploitation reporté	2 979,19			2 979,19	2 979,19	0,00	100,00%
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	4 595,81	0,00	0,00	4 595,81	2 800,00	1 795,81	60,93%
Art. - 7474 Communes	4 595,81			4 595,81	2 800,00	1 795,81	60,93%

Répartition des dépenses et des recettes d'investissement en 2020 (définitif)

Nomenclature	BP 2020	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	%Réalisé
Dépenses d'Investissement	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Art. - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Recettes d'Investissement	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%
Art. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%

En 2020 la Ville a versé une participation d'équilibre de 2800 € contre 2000 € en 2019, 1000 € en 2018. La subvention d'équilibre versée par la ville est le seul moyen d'équilibre le budget du CCAS qui ne comporte aucune autre recette hormis la recette de la ville et les excédents antérieurs reportés. Les excédents s'étant amenuisés depuis 2018, la ville doit contribuer à cet équilibre.

LA REALISATION DE L'ANNEE 2021

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
 Reçu en préfecture le 12/04/2022
 Affiché le
 ID : 093-269300091-20220406-004_2022-DE

Le résultat 2021 du CCAS

Les comptes de l'exercice 2021 étant clôturés à ce même conseil, les chiffres ci-après **sont les chiffres définitifs** qui résultent du rapprochement du compte administratif de l'ordonnateur (Président du CCAS) et du compte de gestion du comptable (Trésorier).

Le résultat 2021 est le suivant (y compris reste à réaliser d'investissement et rattachement 2021):

Fonctionnement (définitif)	Recettes	5 121,35
	➤ Report excédent antérieur N-1	3 009,03
	➤ Recettes 2021	2 112,32
	Dépenses	2 121,35
	➤ Dépenses 2021	2 121,35
	Résultat excédentaire 2021	3 000,00
Investissement (définitif)	Recettes	16 513,83
	➤ Report exercice N-1	16 513,83
	➤ Recettes 2021	0,00
	➤ Reste à Réaliser 2021	0,00
	Dépenses	0,00
	➤ Dépenses 2021	0,00
	➤ Reste à Réaliser 2021	0,00
	Résultat excédentaire 2021	16 513,83
Résultat cumulé (définitif)	Résultat section fonctionnement	3 000,00 (1)
	Résultat section investissement	16 513,83 (2)
	Résultat cumulé 2021	19 513,83

Répartition des dépenses et des recettes de fonctionnement en 2021 (définitif)

Nomenclature	BP 2021	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Dépense de Fonctionnement	6 515,00	0,00	0,00	6 515,00	2 121,35	4 393,65	32,56%
Ch. - 011 Charges à caractère général	590,00	54,00	0,00	644,00	643,91	0,09	99,99%
Art. - 6161 Multirisques	150,00	-41,00		109,00	109,00	0,00	100,00%
Art. - 6281 Concours divers (cotisations...)	440,00	95,00		535,00	534,91	0,09	99,98%
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	76,00	0,00	76,00	76,00	0,00	100,00%
Art. - 6456 Versement au f.n.c. du supplément familial	0,00	76,00		76,00	76,00	0,00	100,00%
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	5 925,00	-130,00	0,00	5 795,00	1 401,44	4 393,56	24,18%
Art. - 6541 Créances admises en non valeurs	85,00			85,00	0,00	85,00	
Art. - 6561 Secours d'urgence	1 400,00			1 400,00	0,00	1 400,00	0,00%
Art. - 6562 Aides	3 400,00	-130,00		3 270,00	361,44	2 908,56	11,05%
Art. - 6574 Subventions de fonctionnement aux associations et	1 040,00			1 040,00	1 040,00	0,00	100,00%
Recettes de Fonctionnement	6 515,00	0,00	0,00	6 515,00	5 121,35	1 393,65	78,61%
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	3 009,03	0,00	0,00	3 009,03	3 009,03	0,00	100%
Art. - 002 Résultat d'exploitation reporté	3 009,03			3 009,03	3 009,03	0,00	100,00%
Ch. - 74 Dotations, subventions et participations	3 505,97	0,00	0,00	3 505,97	2 112,32	1 393,65	60,25%
Art. - 7474 Communes	3 505,97			3 505,97	2 112,32	1 393,65	60,25%

Répartition des dépenses et des recettes d'investissement en 2021 (définitif)

Nomenclature	BP 2021	DM	VC	Budget total	Réalisé total	Dispo.	% Réalisé
Dépenses d'Investissement	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	
Ch. - 21 Immobilisations corporelles	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Art. - 2183 Matériel de bureau et matériel informatique	16 513,83			16 513,83	0,00	16 513,83	0%
Recettes d'Investissement	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%
Art. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissement r	16 513,83			16 513,83	16 513,83	0,00	100%

En 2021 la Ville a versé une participation d'équilibre de 2112,32 € sur le Budget du CCAS.

Les excédents antérieurs ayant été consommés sur les exercices précédents, il convient depuis 2018 d'équilibrer de nouveau le budget du CCAS qui ne comporte aucune recette hormis celle versée par la Ville.

LE BUDGET PRIMITIF 2022

Le budget 2022 du CCAS

Envoyé en préfecture le 12/04/2022
 Reçu en préfecture le 12/04/2022
 Affiché le
 ID : 093-269300091-20220406-004_2022-DE

Libellé			BP 2022	REALISE 2021	VARIATION BP 2022/REALISE 2021	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			6 515,00	2 121,35	4 393,65	
Ch. 011	Charges à caractère général		715,00	643,91	71,09	
Art. 6161	Multirisques		150,00	109,00	41,00	Variation annuelle contrat resp. civile
Fon. 612	Services en faveur des personnes âgées		150,00	109,00	41,00	
Art. 6281	Concours divers (cotisations...)		565,00	534,91	30,09	
Fon. 01	Opérations non ventilables		565,00	534,91	30,09	Adhésion UDCCAS/UNCCAS/ELUS SIDA
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés		90,00	76,00	14,00	
Art. 6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.		90,00	76,00	14,00	
Fon. 01	Opérations non ventilables		90,00	76,00	14,00	Cotisations Urssaf élus
Ch. 65	Autres charges de gestion courante		5 710,00	1 401,44	4 308,56	
Art. 6561	Secours d'urgence		1 400,00	0,00	1 400,00	
Fon. 5230	A.F.P.D. - Services communs		1 400,00	0,00	1 400,00	Secours d'urgence (régie d'avance)
Art. 6562	Aides		3 270,00	361,44	2 908,56	
Fon. 5230	A.F.P.D. - Services communs		3 270,00	361,44	2 908,56	Aide financière décidées par le conseil
Art. 6574	Subventions de fonctionnement aux associations		1 040,00	1 040,00	0,00	
Fon. 610	Services en faveur des personnes âgées		720,00	720,00	0,00	Subvention CLUB DE L'AMITIE
Fon. 65	Autres		320,00	320,00	0,00	Subv. Horizon cancer et Croix Rouge
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			6 515,00	5 121,35	1 393,65	
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté		3 000,00	3 009,03	-9,03	
Art. 002	Résultat d'exploitation reporté		3 000,00	3 009,03	-9,03	
Fon. 01	Opérations non ventilables		3 000,00	3 009,03	-9,03	Déficit antérieur d'investissement
Ch. 74	Dotations et participations		3 515,00	2 112,32	1 402,68	
Art. 7474	Communes		3 515,00	2 112,32	1 402,68	
Fon. 01	Opérations non ventilables		3 515,00	2 112,32	1 402,68	Subvention d'équilibre ville

Libellé			BP 2022	REALISE 2021	VARIATION BP 2022/REALISE 2021	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			16 513,83	0,00	16 513,83	
Ch. 21	Immobilisations corporelles		16 513,83	0,00	16 513,83	
Art. 2183	Matériel de bureau et matériel informatique		16 513,83	0,00	16 513,83	Excédent de la section
Fon. 612	Services en faveur des personnes âgées		16 513,83	0,00	16 513,83	d'investissement à affecter
RECETTES D'INVESTISSEMENT			16 513,83	16 513,83	0,00	
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investis.		16 513,83	16 513,83	0,00	
Art. 001	Solde d'exécution de la section d'investis.		16 513,83	16 513,83	0,00	Solde excédentaire section
Fon. 01	Opérations non ventilables		16 513,83	16 513,83	0,00	d'investissement

Présentation générale du budget 2022

Dépenses de fonctionnement 2022	6 515,00	}	Fonctionnement
Assurance multirisques	150,00		
Cotisations	565,00		
Cotisation Urssaf élus	90,00		
Secours d'urgences et aides	4 670,00		
Subventions de fonctionnement aux associations	1 040,00		
Recettes de fonctionnement 2022	6 515,00		
Excédent antérieur reporté	3 000,00		
Subvention d'équilibre communale	3 515,00		
Dépenses d'investissement 2022	16 513,83	}	Investissement
Dépense d'équipement	16 513,83		
Recettes d'investissement 2022	16 513,83		
Excédent antérieur reporté	16 513,83		

* Il faudrait envisager l'utilisation de cette somme disponible en investissement de 16 513,83 €.

↳ Une subvention d'équilibre est nécessaire en 2022

Pour un budget de 6 515,00 € en 2022, une subvention d'équilibre sera nécessaire

Dépenses de fonctionnement 2022	6 515,00
Dépenses de fonctionnement (détaillées page suivante)	6 515,00
Recettes de fonctionnement 2022	6 515,00
Excédent antérieur reporté	3 000,00
Subvention ville prévisionnelle	3 515,00

↳ Les orientations 2022 concernant le fonctionnement

Aucune recette n'étant générée par l'activité du CCAS hormis les dons, la ville doit donc soutenir financièrement l'activité du CCAS à 100% si elle souhaite maintenir son activité : secours d'urgence, aides aux familles, subventions aux associations...

L'excédent de fonctionnement dégagé à fin d'année 2021 est de 3 000,00 €.

Evolution des Excédents de fonctionnement de 2014 à 2021							
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
34 448,00 €	19 688,78 €	30 834,04 €	6 908,63 €	4 266,53 €	2 979,19 €	3 009,03 €	3 000,00 €

Ces dernières années, le CCAS a cherché à réduire cet excédent cumulé sans appeler de nouvelles subventions communales dans le but de ne laisser à court terme sur le budget du CCAS que les activités d'aides aux personnes en difficultés.

Depuis 2018, toutes les activités autour des personnes âgées ont été transférées sur le budget communal. Ainsi, les colis alimentaires se retrouvent sur le budget communal et non plus sur le budget du CCAS.

↳ Evolution des aides aux familles depuis 2010

AIDES AUX FAMILLES	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019/20	2021
SECOURS D'URGENCE	190 €	0 €	79 €	136 €	0 €	300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
AIDES	449 €	1 513 €	1 102 €	1 870 €	686 €	697 €	352,61 €	1 573,34 €	1 006 €	0 €	361 €
TRANSPORT SCOLAIRE	0 €	0 €	29 098 €	14 816 €	10 101 €	20 050 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL DES AIDES VERSEES	2 649 €	3 524 €	32 291 €	18 834 €	12 801 €	23 062 €	352,61 €	1 573,34 €	1 006 €	0 €	361 €

En plus des aides financières directes versées par le CCAS, des aides indirectes ont été versées dans le cadre d'une convention tripartite avec EDF/GDF et Véolia mise en place en 2015 :

2016

Eau = 1 460 € (sur une enveloppe annuelle de 2 270 €)
 Electricité / Gaz = 1 600 € (sur une enveloppe annuelle de 1 781 €)

2017

Eau = 1 920 € (sur une enveloppe annuelle de 2 270 €)
 Electricité / Gaz = 1 735 € (sur une enveloppe annuelle de 1 738 €)

2018

Eau = 615 € (sur une enveloppe annuelle de 2270 €)
 Electricité / Gaz = 880 € (sur une enveloppe annuelle de 1662 €)

2022

Eau = enveloppe annuelle 2 240 €
 Electricité / Gaz = enveloppe annuelle 1590 €

2019

Eau = 800 € (sur une enveloppe annuelle de 2270 €)
 Electricité / Gaz = 1000 € (sur une enveloppe annuelle de 1710 €)

2020

Eau = 150 € (sur une enveloppe annuelle de 2270 €)
 Electricité / Gaz = 887 € (sur une enveloppe annuelle de 1710 €)

2021

Eau = 1260 € (sur une enveloppe annuelle de 1815 €)
 Electricité / Gaz = 564 € (sur une enveloppe annuelle de 1710 €)

↳ Subventions aux associations depuis 2010

SUBV. ASSOCIATIONS	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022
Subv. associations	320	320	320	320	1040	1360	1200	1200	1200	1040	1040	1040	1040

↳ Subventions versée par la ville depuis 2010

Subventions Versées par la Ville	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	BP 2022
Subv. versée par la ville	19 133	10 000	46 951	38 553	33 838	17 108	0	0	1 200	1 000	2 000	2 112,32	3 515

Aide sociale + colis

Aide sociale + colis + transport scolaires

Aide sociale + colis
 Financement sur l'excédent reporté

Aide sociale

Reste à recouvrer

Aucune admission en non valeurs n'a été proposé par le Trésor Public. Si elles se présentaient en cours d'année, une délibération devra être prise pour les constater.

La dernière demande date de 2019 et elle avait visé un apurement des comptes suite à l'impossibilité de procéder au recouvrement des créances depuis de nombreuses années. Cela avait conduit à comptabiliser la somme de 779 € fin 2019 contre 1191,91 € proposée en début d'année 2019.

La différence entre la prévision et la réalisation s'explique par le fait que les procédures suite au décès des personnes sont parfois longues et aboutissent parfois au règlement des dettes.

Une fois comptabilisé en non valeurs, il faut savoir que si ces dettes sont de nouveau recouvrables, la TP nous demandera d'émettre des recettes exceptionnelles.

La procédure d'admission en non valeurs ne supprime pas définitivement les procédures de recouvrement, elle les suspend provisoirement.

Endettement

Aucun emprunt n'est à ce jour contracté sur le budget du CCAS et aucun emprunt n'est envisagé.